

Marché 2026-13

Suivi de la qualité des masses d'eau du SMYM

FICHER QUESTIONS-REPONSES N°1

**Date et heure limites de remise des offres :
Lundi 7 septembre 2026 à 12h00**

Question n°1 :

En consultant le CCTP concernant le suivi de la qualité des masses d'eau du SMYM, nous avons constaté que les analyses IBD (4.6) et les analyses physico-chimiques (4.5) y sont mentionnées, mais qu'elles ne figurent pas dans le BPU/DQE.

Pouvez-vous nous confirmer s'il s'agit d'un oubli et que ces prestations doivent être finalement intégrées au bordereau ?

Réponse n°1 :

Oui, il s'agit d'un oubli, un nouveau BPU est versé sur la plateforme en même temps que les réponses aux questions.

Je rajoute également une ligne pour les relevés de débits. Comme indiqué dans le CCTP, le débit doit être jaugé à chaque fois (chaque présence sur site). Dans le cas d'une masse d'eau avec un suivi physico-chimique, le débit devra être jaugé lors des 6 prélèvements. En effet, l'analyse physico-chimique attendue doit respecter le déploiement suivant :

Type de suivi	Fréquence	Objectif
Suivi de routine	1 fois par trimestre	Suivre la tendance annuelle de la masse d'eau
Après / orage / travaux	Dans les 24/48 heures	Détecter pollutions ponctuelles, ruissellement
Étiage (d'été)	1 à 2 mesures	Détecter déficit O ₂ , échauffement
Crue d'hiver	1 mesure	Détecter dilution, ruissellement agricole

Ce « planning » est à adapter selon la météo et les masses d'eau pour représenter environ 6 relevés par an. La réunion annuelle permettra de faire le point.

Question n°2 :

En page 8 du CCTP, un programme prévisionnel est mentionné, mais il n'apparaît pas dans le document. Pourriez-vous nous le transmettre afin que nous puissions réaliser une estimation plus précise du coût de l'étude ?

Réponse n°2 :

Voici l'estimatif des prestations à réaliser dès que possible sur la première année de prestation :

Masse d'eau et commune	ICE	CARHYCE	IPR	I2M2	IBD	Physico-chimie
ru de Fagot, à Monéteau	-	-	-	1	1	1
ru de Sinotte, à Gurgy	-	1 (< 5m)	1 (< 5m)	1	1	1
ru de l'Ocre, à Saint-Maurice-le-Vieil	-	1 (< 5m)	1 (< 5m)	1	1	-
ru de Parly, à Parly	1	1 (< 5m)	1 (< 5m)	1	1	-
TOTAL	1	3 < 5m	3 < 5m	4	4	2

Question n°3 :

Concernant les pêches électriques, et afin d'établir un chiffrage fiable de notre offre, nous aurions besoin de connaître la proportion de cours d'eau présentant une largeur comprise entre 5 et 9 m. Cette information est importante, car les tronçons de cette largeur nécessitent l'utilisation de deux anodes et la mobilisation d'un effectif plus conséquent. À l'inverse, les cours d'eau de largeur inférieure à 5 m ou supérieure à 9 m ne nécessite qu'une anode et donc un nombre d'intervenants plus restreint.

Réponse n°3 :

Les largeurs des masses d'eau pour lesquelles un IPR est prévu sont précisées dans le tableau estimatif, en question 2.

Pour l'instant toutes les masses d'eau prévues font moins de 5 mètres de large.